

Province de Québec  
MRC de Drummond  
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 27 mai 2021 à 20 h, à huis clos et conformément aux arrêtés ministériels. L'enregistrement de cette séance sera disponible sur le site internet de la municipalité.

**Sont présents :**

Sébastien Gagnon, conseiller et maire suppléant, siège n° 1, Christian Jutras, conseiller, siège n° 2, François Bilodeau, conseiller, siège n° 4, Nancy Fontaine, conseillère, siège n° 6.

**Est absent :**

Siège n° 3, vacant depuis janvier 2020  
Siège n° 5, vacant depuis décembre 2020

**Citoyens :** 0 dans le but de se conformer aux exigences gouvernementales, le conseil municipal s'est déroulé à huis clos. L'enregistrement de cette séance sera disponible sur le site internet de la municipalité.

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Hébert, maire. Madame Manon Lemaire assiste à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. **Moment de réflexion**

Une minute de réflexion est accordée.

2. **Ouverture de la réunion**

Le maire constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

3. **Adoption de l'ordre du jour**

112.05.2021 Sur proposition de François Bilodeau  
Appuyée par Nancy Fontaine

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver et d'adopter l'ordre du jour et qu'ainsi soit accepté l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**Ordre du jour**

Séance extraordinaire  
Le jeudi 27 mai 2021, à 20 h

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la réunion
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Entente en loisirs

5. Adjudication des travaux de réfection de pavage des rangs Saint-Louis et Saint-Joseph
6. Réorganisation administrative
7. ADMQ : formation DMA
8. Questions diverses
  - a.
  - b.
  - c.
9. Levée de la réunion

#### 4. **Entente en loisirs**

**CONSIDÉRANT QUE** le 17 février 2021 le gouvernement du Québec informait la Municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue qu'il contribuerait financièrement au projet « Embauche et partage des services d'une ressource en loisir » pour une somme maximale de 50 000 \$ dans le cadre du volet 4 : Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit projet vise les municipalités de Sainte-Brigitte-des-Saults et de Sainte-Perpétue ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité paroisse de Sainte-Perpétue est nommée comme organisme municipal responsable du projet dans le cadre du volet 4, soutien à la coopération intermunicipale de fonds régions et ruralité ;

**CONSIDÉRANT QUE** les personnes retenues ayant transmis leur curriculum vitae au plus tard le 15 avril 2021 à 16 h ont été convoquées le 11 mai dernier pour une entrevue à la salle du conseil de la municipalité de Sainte-Perpétue ;

**CONSIDÉRANT QUE** les entrevues ont été faites en collaboration des deux municipalités participantes au projet : soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité ;

**CONSIDÉRANT** les échanges entre les deux municipalités pour l'embauche de la candidate retenue ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults mandate la municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue pour procéder à l'embauche de la coordonnatrice des services des loisirs ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults désire se prévaloir de la coordonnatrice dans un premier temps pour 1 journée/semaine ;

113.05.2021 Sur proposition de Sébastien Gagnon  
Appuyée par Nancy Fontaine

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'appuyer l'offre de Madame Brunia Doiron transmise par courriel le 14 mai dernier par Mme Maryse Bilodeau, directrice générale de la Municipalité de Sainte-Perpétue ;
- que la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults désire retenir les services de la coordonnatrice des services des loisirs dans un premier temps pour 1 journée/semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**5. Adjudication des travaux de réfection de pavage des rangs Saint-Louis et Saint-Joseph**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ouverture des soumissions a été faite le 26 mai 2021 ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation faite par WSP Canada inc. ;

**CONSIDÉRANT** les soumissionnaires soumissionnaient sur deux options alternatives ;

114.05.2021 Sur proposition de Nancy Fontaine  
Appuyée par Christian Jutras

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme pour les travaux de réfection de pavage des rangs Saint-Louis et Saint-Joseph :

- soit la compagnie « Construction et Pavage Porneuf » pour l'alternative #1 au montant de 390 724,83 \$ incluant les taxes
- soit la compagnie « Construction et Pavage Porneuf » pour l'alternative #2 au montant de 424 610,06 \$ incluant les taxes,

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults retenir l'alternative #2 au montant de au montant de 424 610,06 \$ incluant les taxes pour les travaux de réfection de pavage des rangs Saint-Louis et Saint-Joseph.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**6. Réorganisation administrative**

**CONSIDÉRANT QUE** Manon Lemaire, directrice générale, informe les membres du conseil qu'elle désire mettre fin à son emploi de directrice générale au 1<sup>er</sup> janvier 2022, car elle souhaite effectuer un changement de carrière ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire nommer Mme Mathilde Potvin à titre de directrice générale adjointe afin de la former pour, éventuellement, occuper le poste de directrice générale, si sa formation est concluante ;

**CONSIDÉRANT QU'en** vertu des articles 179 à 212,3 du Code municipal du Québec, la directrice générale adjointe peut exercer tous les devoirs de la charge d'un directeur général ;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Manon Lemaire informe des membres du conseil qu'elle pourra occuper le rôle directrice générale adjointe à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 afin d'assister la nouvelle directrice générale dans l'exercice de ses nouvelles fonctions ;

115.05.2021 Sur proposition de Sébastien Gagnon  
Appuyée par François Bilodeau

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de nommer Mme Mathilde Potvin, au poste de directrice générale adjointe à partir du 31 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **7. ADMQ : formation DMA**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ADMQ offre une certification DMA : la formation par excellence pour les directeurs municipaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme de formation en ligne de l'ADMQ est unique au Québec parce qu'il a été conçu pour répondre spécifiquement aux besoins des directeurs généraux, des secrétaires-trésoriers, des greffiers et de leurs adjoints et il permet également à la relève de parfaire ses connaissances du monde municipal ;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite formation comprend six cours de certification totalisent approximativement 140 heures d'apprentissage et fournissent d'innombrables informations devant être maîtrisées dans l'exercice de la fonction ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire former Mme Potvin comme directrice municipale agréée ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults accepte d'acquitter les frais reliés à cette formation à distance donnée par l'ADMQ au bénéfice de Mme Mathilde Potvin moyennant la signature d'un contrat de travail ;

**CONSIDÉRANT QUE** si Mme Potvin quitte son emploi au sein de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults dans les cinq (5) prochaines années, elle s'engage à rembourser à la Municipalité les sommes encourues pour cette formation selon les modalités prévues à son contrat de travail ;

116.05.2021 Sur proposition de Sébastien Gagnon  
Appuyée par François Bilodeau

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- que Mme Mathilde Potvin devienne membre formation à l'ADMQ au coût de 130 \$ ;
- d'autoriser Mme Mathilde Potvin à s'inscrire à la formation en ligne pour le programme DMA de l'ADMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **8. Questions diverses**

Aucun point à inscrire

## **9. Levée de la réunion**

117.05.2021 Il est 20 h 08, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Sébastien Gagnon de lever la présente séance.

N.B. — Le maire, Monsieur Jean-Guy Hébert, est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

---

**Jean-Guy Hébert**  
Maire

---

**Manon Lemaire**  
Directrice générale

